

ARRÊTÉ D'ANNULATION N°ARR262-2026-EMPLOI

AN06620260910289

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-34 à 36, L.313-4 et L.311-2,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 43 et 44,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 7 déclaration(s).

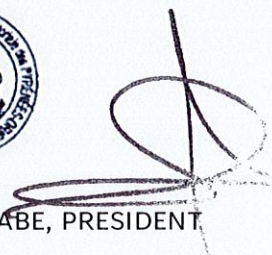
Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales. Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des vacances d'emploi »

Fait à PERPIGNAN Cedex le 10/09/2026

Visé par le contrôle de légalité le 10/09/2026



Date de mise en ligne sur le site internet du CDG66 : 10/09/2026

M ROBERT GARRABE, PRÉSIDENT
DU CDG66

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture, ainsi que sur son site internet www.cdg66.fr.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260910-AN0662026091028-AR
Date de télétransmission : 10/09/2026
Date de réception préfecture : 10/09/2026

N° de déclaration Collectivité	Grade(s)	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V066240710001191001 MAIRIE D'ELNE	Adjoint technique	Agent d'entretien des espaces verts (h/f)	Annulation du recrutement	35h00	07/09/2026	06620240718903
V066240710001191002 MAIRIE D'ELNE	Adjoint technique	Agent d'entretien des espaces verts (h/f)	Annulation du recrutement	35h00	07/09/2026	06620240718903
V066240821000564001 MAIRIE D'ELNE	Agent de maîtrise principal	Chargé de mission Environnement Agriculture	Annulation du recrutement	35h00	07/09/2026	06620240912754
V066251010000502001 MAIRIE D'ELNE	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	ATSEM	Annulation du recrutement	35h00	07/09/2026	06620251022207
V066250610001599001 MAIRIE DE VILLEMOLAQUE	Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Attaché	Secrétaire général de mairie (h/f)	Recrutement sur un autre grade	35h00	10/09/2026	06620250619219
V066250401397052001 MAIRIE FENOUILLET	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe	Secrétaire général de mairie (h/f)	Absence de candidature adaptée	14h00	10/09/2026	06620250424358
V066260903001189001 REGIE MUSEE ART HYACINTHE RIGAUD	Adjoint du patrimoine	Régisseur adjoint à la régie des collections	Le temps de travail ne convient pas	35h00	04/09/2026	ARR261-2026-EMPLOI

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260910-AN0662026091028-AR
Date de télétransmission : 10/09/2026
Date de réception préfecture : 10/09/2026